

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal No 32 / 2013

Bâtiment de « La Villageoise » : remplacement du mobilier de de la salle du Conseil communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission technique constituée par :

Le Président-rapporteur, Monsieur Patrick Maspoli
Madame Catherine Staub, Messieurs Salvatore Cavaretta, Jean-Yves Chapuis, Jean-Claude Pisani

s'est réunie le jeudi 24 octobre 2013 à 18h15 à la Villageoise, en présence de Monsieur le Municipal Luigi Mancini, afin d'examiner le préavis municipal No 32 / 2013 relatif au changement du mobilier de ladite salle. Mme Staub et M. Cavaretta sont excusés.

Nous le remercions de sa disponibilité ainsi que des explications détaillées et des précisions qu'il nous a données.

Préambule :

Ce préavis a été élaboré par la Municipalité, en réponse à une demande datant de 2011 du Président de notre Conseil. Il a été prévu de passer cette dépense par le biais d'un préavis au vu du montant supérieur à CHF 50'000,- et non directement au budget comme cela avait été le cas en 2012.

Le bâtiment a été inauguré en 1982. La salle accueille les séances de notre Conseil qui sont de l'ordre de 5 à 6 par années. Il sert également aux assemblées des sociétés locales qui n'attirent généralement pas une foule de personnes et de temps à autres des manifestations diverses.

Le mobilier à remplacer :

Le mobilier date de la construction du bâtiment, et a donc 30 ans de vie. Il est constitué chaises équipées d'accoudoirs et d'une tablette. A l'époque, l'achat de ces chaises s'est élevé à environ CHF 6'000,-. Aujourd'hui, quelques chaises sont abîmées au niveau de l'assise ou de la tablette, mais dans l'ensemble elles restent dans un état plus que satisfaisant. Certains conseillers se seraient plaints que les chaises ne sont pas pratiques pour poser un dossier, PC ou autre Ipad.

Descriptif du nouveau mobilier :

La projection du nouveau mobilier fournie dans le cadre de ce préavis est la seule qui a été demandée. Elle provient de l'exemple du mobilier de la salle du Conseil communal du Mont-sur-Lausanne. Il n'a pas été demandé d'autres offres au vu du peu de chance de faire passer une telle dépense.

Analyse :

Le mobilier soumis présente plusieurs inconvénients ou défauts. Le style de chaise aux pieds extérieurs, soit ressortant de la surface du placet et dangereux, notamment un risque accru de s'encoubler. La projection de la salle équipée de ce mobilier nous montre que la présence du public sur les côtés n'est plus possible. Même si celui-ci est en général clairsemé, il est important de lui consacrer un espace convenable. L'espace « tribune » au-dessus de la salle n'étant pas adéquat, par le fait qu'une bonne partie de l'Assemblée ne serait plus visible, notamment la Municipalité. Quelques éléments du mobilier sont certes un peu abîmés, mais ceux-ci nous permettent, tout-de-même, de siéger dans des conditions plus qu'acceptables.

Financement :

Ce chapitre n'est pas de la compétence de notre commission. Toutefois, nous relevons simplement qu'une dépense de CHF 64'000,- nous paraît une dépense disproportionnée par rapport à la faible utilisation de cette salle, au contraire de Prazqueron, tant au niveau de la fréquence que du nombre de personnes par réunion. Au vu de la situation financière de notre commune, nous ne considérons pas cet investissement comme une priorité.

Conclusion :

Sur ces bases, la Commission technique, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, et Messieurs les Conseillers communaux de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne :

Vu le préavis municipal No 32 / 2013 adopté en séance du 7 octobre 2013 ;

ouï le rapport de la Commission des finances ;

ouï le rapport de la Commission technique ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

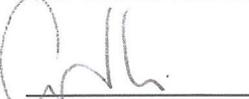
- de refuser les conclusions du présent préavis.

Le Président :

Romanel-s/Lausanne, le 31 octobre 2013


Patrick Maspoli

Les autres membres de la commission :


Catherine Staub


Salvatore Cavaretta


Jean-Yves Chapuis


Jean-Claude Pisani